

Exigence 2.2 : Octrois des contrats et des licences

Objectif de l'Exigence 2.2	Accomplissement de progrès relativement à l'objectif de l'Exigence, pour permettre au public de consulter les octrois et les transferts de licences pétrolières, gazières et minières ainsi que les procédures statutaires pour les octrois et les transferts de licences, et préciser si ces procédures sont respectées dans la pratique. Les parties prenantes peuvent ainsi identifier et remédier aux éventuelles faiblesses dans le processus d'octroi de licences.	Respectée				
	Exigence	Comment ces informations sont-elles divulguées ?	Où ces informations sont-elles systématiquement divulguées ?	Où figurent-elles dans le Rapport ITIE ?		Lacunes ou faiblesses identifiées en matière d'exhaustivité, de qualité des données, de désagrégation ou d'accessibilité (par le Groupe multipartite, l'Administrateur Indépendant, d'autres)
Applicabilité de l'Exigence	L'Exigence 2.2 s'applique-t-elle au cours de la période sous revue ?	Déclaration ITIE	Non			
Secteur minier	Le gouvernement publie-t-il des informations sur					
	Le nombre d'octrois de licences pour l'exercice couvert ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Page 54 rapport ITIE 2021	Les procédures d'octroi et de en partie transfert de titres miniers n'ont pas respecté les critères techniques et financiers.
	Le(s) processus d'octrois ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Pages 52 à 54 rapport ITIE 2021	
	Et les critères techniques et financiers utilisés ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Pages 52 à 54 rapport ITIE 2021	
	L'existence de toute déviation non négligeable par rapport aux procédures statutaires dans les octrois de licences au cours de la période sous revue ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Pages 52 à 58 rapport ITIE 2021	
	Le nombre de transferts de licences pour l'exercice couvert ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Page 51 rapport ITIE 2021	
	Le nombre et l'identité des licences transférées au cours de la période sous revue ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Page 55 rapport ITIE 2021	
	Le(s) processus de transfert ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Page 56 rapport ITIE 2021	
	Et les critères techniques et financiers utilisés ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Pages 52 à 54 rapport ITIE 2021	
	L'existence de toute déviation non négligeable par rapport aux procédures statutaires dans les transferts de licences au cours de la période sous revue ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Page 59 du rapport ITIE et annexe 12.3	
Les cycles/processus d'appels d'offres ?	Déclaration ITIE	Non	https://itie.ml/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-final-ITIE-Mali-2021.pdf	Annexe 12.3		